Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260402-CM2604_07-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DAL('H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-sept mars, par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER.

Etaient présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, Mme Marie-Noëlle COLLEC, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, M. Patrick CLEMENT, Mme Françoise DIROU, M. Sébastien NORMAND, M. Frédérick JACOB, M. Christophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Anne-Claire DELMAS, Mme Céline DARBOUX, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, M. Julien ROGNANT, Mme Sandrine LE FEUR, M. Ewen ROGER, M. Mathias MER, M. Sylvain LOISEL, M. Yvon POULIQUEN, Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, M. Patrick LE MERRER, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN.

Etaient absents : M. Régis MERAL (pouvoir à Alain KIFFER), Mme Anne-Claire DELMAS (pouvoir à Corinne ANDREO), Mme Viviane LE BIHAN (pouvoir à Yvon POULIQUEN).

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27 Quorum : 14

Céline DARBOUX a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAISSE DES ECOLES, CODE CM2604_07

Suite au renouvellement du Conseil Municipal à l'issue des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de désigner les membres de la Caisse des Ecoles.

L'article D. 411-1 du code de l'éducation précise que le conseil d'école est ainsi composé :

1) Le Maire, Président,
2) L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant,
3) Un membre désigné par le Préfet,
4) Deux conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal,
5) Trois membres élus par les sociétaires.

La désignation des membres est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée pour procéder à la désignation de ces représentants en application des dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est proposé de procéder à la désignation des deux membres du Conseil Municipal, à main levée après accord du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, par 21 voix POUR et 6 voix CONTRE les deux membres suivants :

- Françoise DIROU
- Marie LE BARS

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 2 avril 2026,

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Céline DARBOUX, secrétaire de séance

2 place de la Mairie • 29410 SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER • Téléphone 02 98 79 61 06 / 02 98 78 07 87
2 plasenn an Ti-kêr • 29410 SANT-TEGONEG LOGEGINER • Pellgomz 02 98 79 61 06 / 02 98 78 07 87
Mail/Postel : mairie@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh • Site/Lec'hienn : www.saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh • Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner